

PARTIE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I. RAPPEL DES ELEMENTS MAJEURS DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le tableau suivant rappelle les éléments majeurs identifiés lors de la réalisation de l'état initial de l'environnement en 2016 :

Thématique	Forces	Faiblesse
Milieu physique	<p>Les masses d'eau souterraines identifiées au droit de la commune de Bélarga présentent un bon état qualitatif.</p> <p>La masse d'eau souterraine FRDG510 présente un bon état quantitatif.</p> <p>Les masses d'eau superficielles identifiées au droit de la commune de Bélarga présentent un bon état chimique.</p>	<p>Le climat méditerranéen est sec, et les évènements cévenols très marqués.</p> <p>La masse d'eau FRDG311 présente un état quantitatif mauvais.</p> <p>Les cours d'eau identifiés au droit de la commune de Bélarga connaissent des fluctuations saisonnières de débit importantes.</p> <p>Les cours d'eau identifiés au droit de la commune ne présentent pas un bon état écologique.</p>
Milieu naturel	<p>Les boisements rivulaires constituent le noyau de biodiversité principal sur la commune.</p> <p>Les cours d'eau possèdent des ripisylves denses et épaisses, assurant le rôle de corridor écologique et de réservoir de biodiversité au sein de la plaine viticole.</p> <p>La mosaïque de friches implantée dans la plaine permet de créer de petits noyaux de biodiversité favorisant le développement local de la faune et de la flore.</p> <p>L'urbanisation est relativement concentrée autour du bourg historique de Bélarga.</p>	<p>L'urbanisation vient s'implanter au bord de l'Hérault, réduisant les circulations écologiques.</p> <p>L'étalement urbain crée une rupture relative des continuités écologiques entre les cours d'eau, la plaine agricole et les boisements.</p>

Paysage et patrimoine	<p>Une commune tournée vers l'Hérault, qui offre de belles perceptions vers le fleuve.</p> <p>Des habitations regroupées à l'Ouest de la commune, dans un centre ancien, agrandi d'une tache urbaine née de nouveaux quartiers</p> <p>Le Pioch de la Vierge formant une zone de respiration verte en cœur de village, un repère et un lieu de promenade.</p> <p>Les boisements accompagnant l'Hérault, le Rouviège et le Dardaillon formant une lisière verte qui intègre le village à son environnement.</p> <p>Quelques cabanes viticoles encore visibles dans les parcelles de vignes, offrant des événements paysagers.</p> <p>La route départementale 32 et ses alignements de platanes s'intègrent facilement dans le paysage.</p>	<p>Un paysage viticole dominant pouvant devenir monotone (peu de diversité de parcelles et de patrimoine bâti...).</p> <p>Une déconnection entre le tissu historique et le tissu récent, due aux changements des usages et aux modes de consommation d'espace.</p> <p>Peu de cheminements piétons parcourant la commune et reliant les différents espaces entre eux (nouveaux quartiers, centre historique, Pioch de la Vierge...).</p> <p>Cheminements existants quelquefois peu marqués et peu sécurisés.</p> <p>Des croisements (RD32, RD123 et RD131E11) peu adaptés à la traversée piétonne, peuvent être dangereux (vitesse des véhicules).</p> <p>Une relation campagne viticole et nouvelles résidences (lisière urbaine) parfois sans transition paysagère / écologique.</p>
Ressources naturelles	<p>Aucune pression quantitative ou qualitative des masses d'eau souterraines ou superficielles n'est identifiée sur la commune de Bélarga.</p> <p>De nombreuses sources d'énergies renouvelables sont exploitées dans le secteur de la commune. Cependant, elles sont peu développées sur le territoire communal.</p>	<p>Dans le secteur de la commune de Bélarga, les ressources superficielles sont très hétérogènes et l'étiage est très marqué</p> <p>Selon le SDC, aucune carrière n'est identifiée sur le territoire communal.</p> <p>Dans le secteur de la commune, le transport est le premier poste consommateur d'énergie, suivi par le résidentiel.</p> <p>Les espaces forestiers sont très faiblement représentés sur la commune de Bélarga.</p>

Risques, nuisances et autres servitudes	<p>La commune de Bélarga n'est pas concernée par l'aléa inondation par remontée de nappe dans le socle.</p> <p>L'aléa retrait gonflement des argiles est moyen sur la commune.</p> <p>La commune de Bélarga n'est pas concernée par les cavités.</p> <p>La commune n'est pas concerné par le risque sismique ou le risque d'incendie de forêt (faible à nul selon le DDRM). Le risque tempête concerne toutes les communes de l'Hérault.</p> <p>La commune n'est pas concernée par le risque industriel.</p> <p>Dans le secteur de la commune, la qualité de l'air est bonne à l'exception de l'ozone.</p> <p>Aucun site susceptible de polluer les sols n'est identifié sur la commune.</p> <p>La commune n'est pas concernée par la pollution lumineuse, ni pas les nuisances sonores ou visuelles.</p>	<p>Les arrêtés de catastrophe naturelle pris sur la commune de Bélarga montrent un risque plutôt lié aux inondations et coulées de boue associées.</p> <p>La commune est concernée par le PPri de la « Moyenne Vallée de l'Hérault (Nord) » et par l'AZI de l'Hérault.</p> <p>Sur le territoire communal, l'aléa inondation par remontée de nappe depuis les sédiments varie de très faible à très élevé.</p> <p>Le risque mouvement de terrain est moyen.</p> <p>La commune est concernée par le risque de rupture du barrage de Salagou situé en amont.</p> <p>La commune de Bélarga est concernée par le risque de transport de matières dangereuses par gazoduc.</p>
---	---	---

II. LES ENJEUX RETENUS

1. Milieu physique et ressources naturelles

Préservation de l'état des masses d'eau souterraines

Deux masses d'eau souterraines sont identifiées au droit de la commune de Bélarga : une masse d'eau alluviale, présentant un bon état qualitatif sur la commune, et un mauvais état quantitatif ; et une masse d'eau de formations tertiaires et crétacées, présentant un bon état qualitatif et quantitatif.

Préservation de la qualité des cours d'eau

Trois masses d'eau superficielles sont identifiées au droit de la commune : L'Hérault, et deux de ses affluents. Ces cours d'eau présentaient un bon état chimique en 2015 mais pas un bon état écologique, et présentant des fluctuations saisonnières de débit importantes.

Intégration des énergies renouvelables (air, eau, vent, soleil ...)

Poursuivre le développement de l'énergie solaire photovoltaïque et des autres sources d'énergie renouvelable.

2. Milieu naturel

Préservation des milieux naturels identifiés comme remarquables

La richesse écologique du territoire communal est mise en évidence par la présence de zonages réglementaires : une zone spéciale de conservation, directive habitats (ZSC) et trois zones de protection spéciale, directive oiseaux (ZPS).

Gestion des ripisylves des cours d'eau

Elles sont identifiées par l'inventaire des zones humides et par la Trame bleue du SRCE. Les ripisylves sont denses et épaisses, leur maintien est essentiel en tant que réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

Renforcement des corridors principaux par la protection

Protéger les boisements et garrigues qui constituent des noyaux de biodiversité et des corridors écologiques majeurs. Concentrer l'urbanisation pour ne pas créer de rupture de continuité.

3. Paysage et patrimoine

Valorisation des paysages, dans un dialogue entre tissu urbain et paysages agricoles et naturels

Le village s'inscrit à l'Ouest dans les plaines de l'Hérault de Canet à Pézenas, et à l'Est dans les paysages de piémont de garrigues. Sa partie Ouest est une zone de transition entre paysages de plaine et de piémonts, marquée par le relief et le tissu ancien ; sa partie centrale et sa partie Est caractérisée par un paysage viticole ouvert de qualité.

Prise en compte de la qualité du cadre de vie

Arbres ornementaux, sentiers de randonnée, petites routes de qualité, bords de l'Hérault et paysages intimes sont des éléments qualitatifs du cadre de vie de la commune.

Valorisation des qualités architecturales et des éléments de patrimoine

Le village se caractérise par un patrimoine urbain et architectural de qualité. De petits éléments de patrimoine participent également de la richesse patrimoniale de la commune (fontaines, moulins à eau, marqueurs de crue, puits-éoliennes, cabanes de vigne, croix et statue de la vierge...).

4. Risques, nuisances et autres servitudes

Intégration des risques naturels et technologiques dans le développement urbain

Le PLU devra prendre en compte les risques inondation, rupture de barrage, transport de matières dangereuses (route et gaz), mouvements de terrain, sismique et tempête. Un choix judicieux et adapté des secteurs à urbaniser devra pouvoir se faire en fonction des secteurs à aléas identifiés par la cartographie des risques. Des réponses d'ordre architectural, techniques pourront être apportées.

Préservation des espaces non constructibles

Il y a notamment des secteurs à ne pas urbaniser, des distances à respecter vis-à-vis des cours d'eau ou autres servitudes (risques).